

École Maternelle Louis Pasteur

COMPTE-RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ECOLE

3 NOVEMBRE 2014

Présents :

Délégués des parents d'élèves : Mme Lange, M.Keller, M. Nunes, M.Bagci

Enseignantes : Mmes Chevillard-Pradier, Trometer, Bittendiebel (Excusée : Mme Champougny)

M.Vix (concierge), Mme Flick (responsable Périsolaire de Site), Mme Soares (Responsable Educative Territoire), M. Senet (Conseiller municipal), M. Herrmann (Adjoint au maire).

1) Bilan de la rentrée

L'école compte 119 inscrits : 38 en Petite Section, 42 en Moyenne Section et 39 en Grande Section. Les enfants sont répartis en 3 classes de 30 et 1 classe de 29.

Cette année, l'enseignante qui complète le poste de la directrice le mardi est Caroline Durr.

2) Rappel des attributions du Conseil d'Ecole

Le Conseil d'Ecole vote le règlement intérieur de l'école.

Il donne son avis et présente des suggestions en ce qui concerne le fonctionnement de l'école.

Il statue sur le projet d'école mené par l'équipe pédagogique. Il est à noter que le projet d'école sur les contes, mené depuis 3 ans, est prolongé d'une année suite à la réforme des rythmes scolaires.

Il donne son accord pour l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires.

3) Modification et approbation du règlement

Quelques modifications ont été apportées au règlement :

- Suppression du passage sur l'accueil des tout-petits, puisque cette section n'existe plus depuis quelques années à la maternelle Louis Pasteur.
- Le passage sur les sanctions suite aux retards répétés a été rajouté. On étudie la possibilité d'une SORTIE échelonnée sur 5 minutes.
- La garderie de midi ayant été supprimée, le passage qui la concernait aussi.
- Rajout d'une partie sur les comportements respectifs des enseignants et des parents.
- Modification de la partie concernant la boîte aux lettres des parents délégués : la boîte aux lettres électronique remplacera la boîte accrochée dans le hall, dont on n'a jamais retrouvé la clef et qui semble ne pas servir.

Le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.

4) Utilisation de la cour et des locaux-respect du règlement

On rappelle que les poussettes sont interdites dans les couloirs.

Respect des horaires : Chaque enfant doit être en classe à 8h30, en étant passé aux toilettes.

5) **Coopérative scolaire**

Les versements de cotisations des parents s'élèvent à 2218 €, sachant que 11% des familles n'ont pas participé cette année. Cet argent sert à financer les achats pour les goûters collectifs (fruits et légumes pour la semaine du goût, brioches pour la St-Martin, St Nicolas, Noël, les sorties), un spectacle dans le courant de l'année, du matériel pour les classes (St Martin, ustensiles pour la cuisine, jeux pour les classes offerts à Noël, petit matériel en fonction des projets de classes, etc), ainsi que des livres pour la bibliothèque de l'école. Les dépenses prévues pour l'année 2014/2015 s'élèvent à 2200 €.

6) **Points mairie**

a) **Remplacement du demi-poste d'ATSEM**

Rappel de la situation : Selon les quotas de la mairie, l'école est dotée de 2 postes d'ATSEM à temps plein et d'1 poste à mi-temps. La personne titulaire du poste à mi-temps est en congé parental et non remplacée depuis le mois de mai 2014. M. Herrmann précise que le non-remplacement de ce demi-poste était dû à un problème budgétaire : il avait été décidé de réduire les remplacements, à cause d'un problème d'absentéisme croissant parmi les ATSEM, qui avait généré un surcoût. Après des demandes répétées et une forte mobilisation des parents, le remplacement de ce demi-poste est aujourd'hui assuré jusqu'à fin janvier, par Anne-Gaëlle Stiff.

Son mi-temps se fait sur les matinées et elle peut être appelée à effectuer des remplacements dans d'autres écoles les après-midis. Or il arrivait souvent, l'année passée, qu'elle soit amenée à partir 45 minutes avant la fin de la classe, afin de pouvoir assurer un remplacement sur temps de cantine dans une école éloignée. Nous demandons à ce que l'ATSEM qui remplace le demi-poste puisse rester dans l'école jusqu'à la fin de la matinée, afin de ne pas pénaliser l'enseignante qui fait ses ateliers d'apprentissage en fin de matinée.

Les parents d'élèves demandent s'il est possible de faire intervenir des bénévoles pour assister les enseignantes et les ATSEM en poste (ATSEM à la retraite, associations diverses). M. Herrmann précise que les postes d'ATSEM ont une nomenclature très spécifique et ne peuvent pas être remplacés ainsi. Les parents d'élèves précisent qu'il n'est nullement envisagé de remplacer les ATSEM mais bien de fournir une aide bénévole afin d'une part, de soulager les enseignantes et les ATSEM (qui travaillent dans des classes surchargées) et, d'autre part, d'apporter une ouverture supplémentaire à l'école en fonction des compétences de chacun. Ce point reste à l'étude, notamment en ce qui concerne les différents contrats possibles (contrat de bénévolat...) et la question des assurances. Mais il reste envisageable de faire appel ponctuellement à des parents pour encadrer de petits ateliers, comme nous le faisons déjà avec la BCD.

b) **Remplacement du demi-poste d'agent d'entretien**

Depuis la mi-septembre, il manque un demi-poste d'agent d'entretien. La personne qui occupait le demi-poste a été affectée ailleurs à temps plein et non remplacée. Par ailleurs, il est question, à la CUS, d'externaliser des postes d'agents d'entretien dans les écoles. Nous demandons à M. Herrmann ce qu'il en est de notre école. Il nous explique que des réformes sont engagées en profondeur au niveau de la collectivité et qu'il est vérifié, poste par poste, ce qui reviendrait le moins cher pour l'entretien des écoles : un agent CUS ou une régie externe.

Le cas de la maternelle Louis Pasteur sera étudié avant fin décembre, et la logique voudrait que le poste d'Agent d'Entretien existant soit conservé, et qu'on lui adjoindrait un demi-poste d'agent CUS. On bénéficierait ainsi d'un redéploiement d'agents suite à l'externalisation dans d'autres écoles.

Nous précisons qu'au début de l'année 2015, l'école accueillera un enfant atteint de la mucoviscidose. Il ne pourra fréquenter l'école que si les locaux sont correctement nettoyés. Ce demi-poste d'agent d'entretien doit donc absolument être pourvu avant son arrivée.

c) Garderie de midi

Elle n'existe plus depuis quelques années, mais cela n'avait pas été mentionné dans le règlement intérieur. C'est maintenant chose faite.

d) Association Ill Imaginaire : occupation des locaux le mercredi

Cette association dépend de la Maison des Jeux et accueille des enfants de L. Pasteur et d'écoles voisines dans les locaux de l'école depuis la rentrée scolaire. Peu d'enfants de l'école fréquentent cette association. Les parents regrettent de n'avoir pas été informés de son existence assez tôt. Il y a eu effectivement un manque de communication de la part de la mairie, dû à l'urgence dans laquelle les choses ont été mises en place.

Après un temps d'adaptation, le partage des locaux se fait de plus en plus sereinement.

e) Restructuration du rangement de la salle de motricité

L'installation d'un grand placard de rangement pour optimiser l'espace devait avoir lieu pendant les grandes vacances. M. Herrmann nous a annoncé que les travaux étaient prévus et allaient être effectués prochainement.

f) Porte-manteaux supplémentaires au rez-de-chaussée

Nous avons demandé l'année dernière l'installation de porte-manteaux supplémentaires au rez-de-chaussée pour faciliter l'accrochage des vêtements, sacs de goûter et sacs de change. Les supports ont été installés aux dernières vacances. Ne restent plus que les crochets.

g) Panneau d'interdiction de stationnement

Malgré des demandes réitérées, le panneau d'interdiction de stationnement fixé sur le portail n'a toujours pas été remplacé. Nous en reformulons la demande.

Par ailleurs, nous tenons à remercier la Mairie pour tous les travaux effectués jusqu'à présent : remplacement de la structure de jeux, peintures au sol dans la cour, réparation du portail, ajout de porte-manteaux....

7) Questions des parents :

a) Mise en place d'un passage piéton en face de l'école

M. Herrmann rappelle que d'après la réglementation, il n'est pas nécessaire de mettre en place un passage piéton dans une zone 30. En revanche, il est possible d'ajouter une signalisation au sol, en plus du panneau déjà existant, pour signaler la sortie d'école.

Les parents délégués proposent également l'installation d'un miroir convexe à l'angle de la rue des Veaux et de la ruelle de l'Abreuvoir, qui permettrait de voir les cyclistes arrivant de la passerelle de l'Abreuvoir. L'idée est à étudier.

b) Déplacement des arceaux à vélo des enfants à côté de la cantine

Après des demandes répétées, les arceaux seront déplacés prochainement, pour être installés du côté de la cantine. Y seront ajoutés des arceaux pour les vélos des adultes.

c) Problème des arceaux à vélo devant l'école

Les parents délégués ayant fait remarquer que les vélos attachés aux arceaux situés devant le portail gênaient le passage des poussettes, M. Herrmann fait remarquer que la gêne était surtout occasionnée par les vélos, motos et scooters mal garés (attachés à la grille ou aux croix de St-André). Le déplacement ou la suppression des arceaux situés devant l'école n'aurait aucun impact sur les comportements incivils.

d) Lien école/maison : comment soutenir et aider en tant que parent ce qui se construit à l'école ?

Les parents délégués suggèrent que les enseignantes affichent devant la classe les thèmes et les chansons travaillés avec les élèves.

Les enseignantes suggèrent aux parents de lire régulièrement des histoires aux enfants, de montrer de l'intérêt pour la langue allemande et pour ce qui se passe à l'école en général, d'aller quelques fois en Allemagne, d'habiller les enfants avec des vêtements favorisant leur autonomie (pantalons faciles à ouvrir et fermer, chaussures faciles à enfiler, etc.), ainsi que de leur demander de respecter les règles de civilité élémentaires....

8) Nouveaux rythmes scolaires : état des lieux du côté des parents, des enfants et des enseignants

Les parents délégués ont envoyé un questionnaire aux parents d'élèves. Environ un tiers des parents a répondu, et il en ressort que :

- Les enfants sont plus fatigués. Ceux qui étaient gardés à la maison le mercredi pouvaient se reposer et ceux qui passaient le mercredi en centre de loisir, comme ils ne changeaient ni de lieu ni d'intervenants en cours de journée, paraissaient moins fatigués également.
- De façon générale, si les 5 demi-journées doivent être maintenues, les parents préfèrent le mercredi au samedi matin.
- Les enfants passent plus de temps au périscolaire, puisque rares sont ceux qui peuvent être cherchés à 15h35. Les parents ont l'impression d'une baisse de qualité des activités proposées en périscolaire cette année et rappellent qu'initialement la réforme avait aussi pour but de proposer aux enfants de nouvelles activités, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en maternelle.
- En ce qui concerne les activités extrascolaires, le constat est unanime : l'offre s'est réduite, il ne reste que les créneaux du mercredi après-midi ou du samedi matin. Or beaucoup de parents préfèrent que leur enfant se repose le mercredi après-midi et on du mal à réveiller les enfants le samedi matin. Un certain nombre de parents a donc fait le choix d'abandonner les activités extrascolaires.

- Une majorité de parents a répondu que cette réforme a un impact sur l'organisation de toute la famille (surtout pour le mercredi).

En conclusion, les parents ont l'impression que cette réforme n'a rien changé en profondeur, puisque les classes sont toujours surchargées, les programmes non allégés, et il manque toujours des ATSEM. Aucune activité nouvelle n'est proposée et les enfants sont plus fatigués.

Les enseignantes constatent également une augmentation de la fatigue chez les élèves, notamment en fin de semaine. Le manque de concentration se fait sentir de façon générale. Pour l'instant, on ne constate pas de bénéfice pour les apprentissages.

Pour ce qui concerne le périscolaire, la fréquentation de la garderie du soir a augmenté de 30 %. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 20 enfants et il y a en général 4 animateurs, qui se partagent 2 salles. En effet, comme il manque pour l'instant un demi-poste d'Agent d'Entretien, et pour permettre le nettoyage de toutes les salles, un roulement est effectué dans l'occupation des locaux. La Responsable Périscolaire de Site a pris son poste le 3 septembre. Beaucoup d'animateurs ont également été nommés à la rentrée. Sa priorité de la première période a été d'assurer la sécurité des enfants. Son objectif est à présent de proposer un accueil périscolaire de qualité, en diversifiant les activités proposées, dans la mesure du possible (s'il n'y a pas de sous-effectif et si elle arrive à constituer une équipe stable).

Fin du Compte-rendu.